



Uccle, le 1^{er} septembre 2021

Etudes surveillées

Chers parents,

Nous attirons votre attention sur l'aménagement des fins de journées de vos enfants :

Elèves de 1^{ère} année primaire:

Dès la fin des cours, soit à 15h10, les élèves de 1^{ère} année sont placés sous la surveillance des animateurs de garderie.

Elèves de la 2^{ème} à la 6^{ème} année primaire:

Pour les élèves de la 2^{ème} à la 6^{ème} année primaire, l'école organise **des travaux surveillés (études)** qui leur permettent de réaliser leurs devoirs sous la surveillance d'un membre du personnel. Celui-ci veille à ce que les enfants travaillent dans une ambiance studieuse. Les devoirs sont corrigés par le titulaire de classe. Il est demandé de laisser dans le cartable de votre enfant un livre de lecture, d'activités... dans le cas où il aurait terminé son travail avant la fin de l'étude surveillée.

Après une courte récréation, de 15h20 à 15h35, les groupes montent et se mettent au travail jusqu'à 16h15, soit une séance de travail de 40 minutes.

Le temps imparti aux travaux surveillés étant déjà fort limité, il est **INTERDIT** de faire sortir l'enfant de la classe durant la durée de ceux-ci afin d'éviter que le travail soit interrompu par des parents qui viendraient chercher leur enfant en cours de séance. Si pour une raison exceptionnelle (maximum 1 fois par semaine), votre enfant devrait partir avant 16h15, nous vous demandons de transmettre un écrit, sur papier libre à l'attention de la direction. Votre enfant rejoindra, après accord de celle-ci, le groupe de garderie des enfants de 1^{ère} année primaire.

Nous vous demandons donc de prendre bonne note des règles suivantes :

- Un enfant qui participe à l'étude surveillée y **reste jusqu'à 16h15**.
- Si vous arrivez entre 15h35 et 16h15, nous vous demandons de patienter à l'extérieur de l'école jusqu'à 16h15 (ni dans la cour de récréation ni dans le hall ou les couloirs).
- Si votre enfant ne va pas aux travaux surveillés, il rejoindra le groupe de garderie dans la cour ou la salle polyvalente.

En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions de croire, chers Parents, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

La Direction